BON DE SOUSCRIPTION

Je souhaite participer au financement de la restauration de la fresque de l'église Saint-Hilaire de la Varenne à Saint-Maur-des-Fossés.

NOM : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : .....

VILLE : .....

MAIL : .....@.....

JE FAIS UN DON DE :

● 60 € ● 120 € ● 240 €

● 600 € autre : _____

À l'ordre de l'A.D.C. (Association Diocésaine de Créteil)
Un reçu fiscal vous sera envoyé par mail (ou à votre adresse en l'absence de mail). Ce don ne remplace le Denier de l'Église. Il est affecté à la restauration de la fresque.

Bon à retourner à :
PAROISSE SAINT-HILAIRE
105 BOULEVARD DE LA MARNE
94210 LA-VARENNE-SAINT-HILAIRE

Les informations recueillies sont traitées informatiquement par l'Association Diocésaine de Créteil, et sont destinées à la correspondance des paroisses et des services (Économat, Pèlerinages, Communication, Pastorales.) du diocèse de Créteil, ainsi qu'aux tiers mandatés par le diocèse à des fins de gestion interne. Elles servent aussi à l'édition du reçu fiscal. Conformément au Règlement Général pour la Protection des Données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de limitation aux informations qui vous concernent en écrivant à : ADC, Service RGPD, 2 rue Pasteur Vallery-Radot 94000 Créteil.

COÛT DE LA RESTAURATION

La restauration coûtera 130 000 EUROS.
Don exceptionnel : 50 000 €
Financement par la paroisse : 30 000 €
Contribution du Carrefour Saint-Hilaire : 20 000€

APPEL AUX DONS : 30 000 €

DESCRIPTION DE LA FRESQUE PAR LE CURÉ BOUSQUET EN 1970 :

« Dominant tout, au-dessus de l'autel, un Christ en majesté, les bras étendus dans un geste d'accueil ; autour de lui, les personnages de l'Apocalypse, les Vieillards, les Elus, les Bêtes symbolique. Au-dessous, des scènes eucharistiques : Melchisédech offrant le pain et le vin, tandis qu'Abraham lui donne la dîme de son butin ; Elie nourri par un corbeau qui lui apporte le pain mystérieux ; le miracle de la multiplication des pains ; la Cène ; les disciples d'Emmaüs ; la récolte de la manne; Agar et Ismaël auprès d'une source d'eau vive dans le désert…et l'appel éperdu des dernières lignes de l'Apocalypse :

VENEZ, SEIGNEUR JÉSUS, VENEZ ! »

RESTAURATION DE LA FRESQUE

PAROISSE
SAINT-HILAIRE
SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

UNE RESTAURATION ATTENDUE ...

C'est en 1943 que l'exécution de la fresque est confiée à Charles Bouleau, professeur à l'École des Beaux-Arts.

La fresque couvrait l'ensemble du chœur. Malheureusement vers la fin des années 1970, dans une interprétation très discutable des orientations du concile, l'aménagement du chœur a été revu et quasiment deux tiers de la fresque ont été recouverts d'un badigeon iconoclaste.

Concernant la partie visible le temps y a fait son œuvre et elle est actuellement recouverte de suie et autres salissures.

POURQUOI RESTAURER ?

L'église n'est pas un bâtiment comme un autre, ce n'est pas un musée, mais c'est le lieu dans lequel le miracle eucharistiqueest célébré chaque jour.

La paroisse Saint-Hilaire a donc pour souhait de redonner tout son éclat à l'ensemble de la fresque de son église afin qu'elle puisse à nouveau supporter et guider la piété des fidèles et servir de catéchèse à tous ceux qui viendront l'admirer.

4 MOIS DE RESTAURATION

C'est « l'atelier de Ricou » spécialiste dans la restauration de décor d'exception qui intervient pendant 3 à 4 mois.

LA RESTAURATION S'ORGANISERA EN TROIS PHASES :

Dégagement du décor actuellement recouvert (y compris l'arc ceinturant l'abside)

•

Nettoyage et restauration du décor actuellement visible (partie supérieure et Cène)

•

Restitution, réintégration et harmonisation du décor dégagé

APPEL À SOUSCRIPTION

OUI, je veux participer à la restauration de la fresque de Saint-Hilaire de la Varenne à Saint-Maur-des-Fossés.

JE LIBELLE MON CHÈQUE À L'ORDRE DE L' A.D.C.

(Association Diocésaine de Créteil)
et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours.

JE PEUX ÉGALEMENT DONNER PAR LE SITE INTERNET

diocese-de-creteil.jedonneaudenier.org
Sélectionner « *souscription* »
puis « *Saint-Hilaire-de-La-Varenne – Fresque* »

Pour les particuliers : Votre don ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don (dans la limite de 20% du revenu imposable). Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt. Ou, à une réduction de l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de 75% du don (dans la limite de 50 000 €). Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €. Un don de 1000 € = 750 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises : Votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de 60% du don (dans la limite de 5% du chiffre d'affaire HT). Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

PAROISSE SAINT-HILAIRE
SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS
PAROISSE-SAINTHILAIRE.FR